



## Conseil d'Administration du 23 JUIN 2005 INTERVENTIONS DE LA CFDT-INRA

### Informations sur le projet de document d'orientation stratégique 2006-2009

Quelques remarques sur ce point d'information.

**1/ Où est-il prévu que le personnel participe à la construction collective de l'INRA ?** Nulle part ne figurent les termes du dialogue social, d'instances consultatives. Une des caractéristiques du document est l'absence du personnel en tant qu'acteur.

**2/ L'organisme avancerait vers la participation à des PRES.** Dans chaque axe scientifique, des propositions de pôles apparaissent. Mais les contraintes liées au fonctionnement d'un Institut national sont signalées et vont rendre sélectives cette forme de partenariat. **Comment faire voisiner multiplication des PRES et politiques nationales des Département de Recherche ?**

**3/ L'INRA semble se diriger vers la grande structure d'évaluation nationale. Ne faudrait-il pas y voir plus clair d'abord sur les besoins en évaluation collective de l'Institut ?**

**4/ Dans le document, il n'y a pas de perspectives fortes vis-à-vis de l'Espace Européen de la Recherche a fortiori vis à vis de la mise en œuvre de la charte européenne du chercheur.**

**5/ L'ANR ne nous paraît pas, au stade actuel des choix effectués en matière de politique budgétaire des organismes, de nature à faire avancer l'articulation des politiques nationales de recherche.** Nous y reviendrons. Par ailleurs – et on retrouve la question des débats et de l'implication du personnel – que dire d'une telle structure qui rassemble quelques scientifiques considérés comme de haut niveau au lieu de partir d'un vrai parlement scientifique ?

**6/ La simplification administrative doit être un gros chantier pour sortir des incantations qui conduisent en fait aujourd'hui à des surcharges administratives permanentes.**

### Rôle d'Etablissement support pour le compte de l'ANR

Dans le contexte des engagements de Lisbonne, **il nous semble nécessaire que les laboratoires bénéficient d'abord de crédits récurrents dans leur organisme de rattachement**, crédits récurrents qui ne doivent en aucun cas se limiter au « métabolisme de base ». Pour cela, les organismes doivent se donner comme une priorité une animation scientifique permettant à tous les acteurs de la recherche de faire émerger les programmes dignes d'intérêt. Une confrontation avec les demandes sociales (gouvernement, partenaires de la recherche) doit pouvoir être organisée de façon transparente dans les Instituts de recherche.

**Alors que penser de l'ANR ?**

**Une opposition forte à cette structure si le financement qu'elle propose pallie de fait le déficit de moyens des laboratoires. Une opposition encore si elle devient le pourvoyeurs d'emplois en CDD qui précarisent la vie des jeunes scientifiques.**

**Une acceptation si les appels d'offre qu'elle gère (ou fait gérer) s'ajoutent à un financement correct des laboratoires, permettant à des réseaux d'équipes de fonctionner ensemble, de bâtir des partenariats à plus long terme.**

Aujourd'hui, le GIP ANR devient la planche de salut d'unités en mal de crédits de fonctionnement, propose la précarité là où les recrutements durables sont nécessaires, ne peut pas reposer sur un débat scientifique insuffisant dans les organismes. La question d'une agence nationale est donc mal posée, dans un contexte difficile pour la recherche

De plus la lourdeur de l'instruction est en opposition avec la volonté de contrôle ex-post voulu par la LOLF et nous inquiète par le travail, sans contre-partie en postes titulaires, qui sera demandé.

### **Nouveau cadre budgétaire de l'INRA**

Nous prenons acte de certaines simplifications de présentation.

Nous sommes inquiets sur l'exigence de la culture de résultat, alors que les critères de mesure de ces résultats ne sont pas discutés, avec les partenaires sociaux notamment.

Comment serait-on capable d'évaluer l'efficacité de l'action publique dans un tel contexte ? Il est même question de la qualité des activités qui doit faire appel à des critères.

En rentrant plus précisément dans le document, nous souhaitons vivement connaître les critères qui ont permis de placer la formation permanente, la valorisation, l'information scientifique et technique, la communication et les relations internationales dans le « 2ème agrégat », dit des actions communes, alors que les moyens généraux de l'administration, l'immobilier, l'informatique et l'action sociale sont dans le « 3ème agrégat » dit des fonctions supports. Alors que les mouvements au sein des agrégats ne seront plus vus par le CA, quelle garantie les personnels peuvent-ils avoir sur deux aspects qui les concernent directement, la formation permanente et l'action sociale ?

### **Les crédits de personnel**

Dernier point, et pas le moindre, les crédits de personnel. Nous souhaitons que les plafonds d'emploi budgétaire soient utilisés pour l'emploi. Nous comprenons mal l'action du CA qui viserait à abonder les crédits de « dépenses de personnel sur emplois budgétaires » à partir de crédits d'autres natures. Pouvez-vous nous expliquer ?